

# Charte Ethique

## Groupe Aéroports de Paris

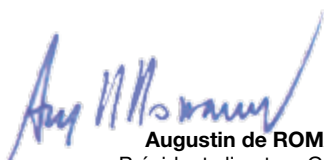
### PRÉAMBULE

La charte éthique du Groupe Aéroports de Paris<sup>1</sup> se fonde sur des principes fondamentaux qui ont pour objet de guider les comportements de travail de l'ensemble du personnel : responsabilité, intégrité, respect d'autrui.

Ces principes ne sont pas nouveaux et figurent dans les codes de déontologie existants. Toutefois, parce qu'elle formalise et réaffirme des principes déjà connus et respectés au sein du Groupe Aéroports de Paris, la charte éthique du Groupe les inscrit dans une démarche plus large et vient les renforcer. Ainsi, par le biais de cette charte qui est communiquée à tous les partenaires d'Aéroports de Paris, le Groupe franchit un pas supplémentaire.

Nous souhaitons que chaque collaborateur du Groupe, quels que soient sa fonction, son niveau hiérarchique, le pays dans lequel il travaille, veille à appliquer les principes d'éthique professionnelle rappelés dans cette charte. Le Groupe incitera toute personne agissant pour son compte ou en son nom à respecter les mêmes principes.

De l'administrateur au salarié, chacun est garant de l'éthique du Groupe et de sa diffusion auprès des interlocuteurs, partenaires externes et cotraitants (notamment fournisseurs, clients, prestataires et sous-traitants) du Groupe. Le respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, ainsi que des politiques, des normes et des principes du Groupe est la responsabilité de chacun, l'engagement de tous.



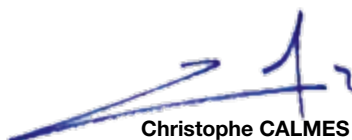
**Augustin de ROMANET**  
Président-directeur Général  
Aéroports de Paris



**Patrick JEANTET**  
Directeur Général Délégué  
Aéroports de Paris



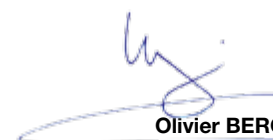
**Patrice BELIE**  
Directeur Général  
Groupe Hub One



**Christophe CALMES**  
Président  
HUB SAFE



**Frédéric DUPEYRON**  
Directeur Général  
Aéroports de Paris Management



**Olivier BERGER**  
Directeur Général Délégué  
ADP Ingénierie

# Charte Ethique

## Groupe Aéroports de Paris

---

**CHAQUE COLLABORATEUR S'ENGAGE À ÊTRE UN ACTEUR DE L'ÉTHIQUE DU GROUPE.**

### LES 9 PRINCIPES FONDAMENTAUX A RESPECTER

#### *Le respect des lois et des réglementations :*

chaque collaborateur veille, en toutes circonstances, à respecter les lois et les réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce une activité. Chaque collaborateur contribue également aux revues et audits menés dans le cadre du contrôle interne, et participe à la conformité des engagements du Groupe.

#### *Le respect des droits individuels :*

chaque collaborateur a droit au respect de ses droits fondamentaux, notamment relatifs à la dignité de la personne humaine et à la protection contre toute forme de violence, de harcèlement et de discrimination. Chaque collaborateur contribue à des relations professionnelles de qualité, franches, loyales et respectueuses de tous.

Chaque collaborateur a droit au respect de sa vie privée. Le Groupe s'engage à respecter les lois

et règlements en matière de protection des données à caractère personnel des salariés.

#### *Le respect du principe de non-discrimination :*

chaque collaborateur a droit à l'égalité des chances, à la reconnaissance et la valorisation de ses compétences individuelles.

Le Groupe favorise la diversité et s'engage à ne pratiquer aucune discrimination dans sa politique de ressources humaines.

#### *Le respect de la santé et de la sécurité :*

le Groupe s'engage à assurer des conditions d'hygiène et de sécurité au travail conformes aux règles applicables afin de préserver la santé ainsi que l'intégrité physique et morale de ses collaborateurs.

Chaque collaborateur veille à la sécurité et à la protection des personnes.

### *Le respect des principes de loyauté, d'équité et d'intégrité :*

chaque collaborateur s'engage à respecter les principes d'égalité de traitement, et à ne jamais accepter ou proposer un cadeau ou un avantage susceptible d'affecter l'impartialité des décisions. Le Groupe s'engage à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, le blanchiment d'argent ou le délit d'initié. A son niveau, chaque collaborateur est appelé à exercer ses missions dans l'intérêt du Groupe, en participant notamment à la prévention de la fraude, et à éviter toute situation de conflit d'intérêt.

Le Groupe se conforme aux législations qui interdisent ou règlementent le financement des partis politiques et s'engage à pratiquer un lobbying responsable.

En matière de communication, notamment vis-à-vis des actionnaires et du public, chaque collaborateur contribue, à son niveau, à ce que les informations figurant dans les documents financiers et professionnels soient exactes et veille à la sincérité des informations qu'il transmet.

### *Le respect de l'image de l'entreprise :*

chaque collaborateur protège la réputation du Groupe, par son comportement ou ses déclarations. La qualité de l'image institutionnelle du Groupe est essentielle au développement de ses activités et de sa prospérité.

### *Le respect de la confidentialité :*

chaque collaborateur veille à la confidentialité des informations qu'il détient afin de protéger le patrimoine matériel et immatériel du Groupe.

Il s'engage également à protéger les informations confidentielles relatives aux clients, aux passagers et aux partenaires (fournisseurs, sous-traitants...) du Groupe.

### *Le respect de la concurrence :*

le Groupe Aéroports de Paris exerce ses activités dans le respect du principe de la liberté du commerce et de l'industrie et s'interdit de porter atteinte au libre jeu de la concurrence par le biais d'entente illicite, d'acte de corruption active ou passive, de trafic d'influence ou de favoritisme.

### *Le respect de l'environnement*

#### *et de la responsabilité sociétale de l'entreprise :*

chaque collaborateur est appelé à contribuer au déploiement des politiques environnementales du Groupe, à favoriser le partage de bonnes pratiques et à encourager l'innovation dans ce domaine. Chaque collaborateur du Groupe s'engage également à intégrer les préoccupations de responsabilité sociétale de l'entreprise dans ses actions. Le Groupe s'efforce d'être un acteur citoyen responsable vis-à-vis de ses parties prenantes et s'engage à investir des aides et des subventions au bénéfice de ses territoires environnants, de façon transparente et solidaire, notamment au travers de sa fondation d'entreprise. Complémentaires de la charte éthique Groupe, certains sujets font l'objet d'une politique ou d'engagements Groupe spécifiques. Il s'agit, entre autres, de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, de la protection de l'information et de la sécurité des systèmes d'information, des achats.

## MISE EN ŒUVRE

La présente Charte s'adresse à chaque collaborateur, tous statuts confondus (salarié, stagiaire, intérimaire...), de l'une des entreprises du Groupe Aéroports de Paris et à toute personne (prestataires, fournisseurs...) agissant pour le compte ou au nom de l'une d'elles.

Le respect des principes éthiques rappelés dans cette charte contribue à la notoriété du Groupe, à sa performance, et vise à le prémunir des risques qui pourraient porter atteinte à son fonctionnement, à son avenir ou à sa réputation.

Afin de guider les comportements de ses collaborateurs en matière d'éthique, le Groupe Aéroports de Paris s'est doté d'une organisation dédiée à l'éthique comprenant un déontologue rattaché au Secrétariat Général du Groupe.

Le Déontologue du Groupe participe à la définition des règles et des devoirs en matière d'éthique professionnelle et veille à la mise en œuvre de cette charte éthique. Il contribue à la prévention du risque éthique en impulsant des pratiques professionnelles conformes aux engagements du Groupe.

Le déontologue du Groupe est joignable par mail à : [referentethique@adp.fr](mailto:referentethique@adp.fr)

Les principales missions du déontologue consistent notamment :

- à développer et promouvoir la politique éthique du Groupe, à en favoriser la connaissance par des actions de sensibilisation, de formation et de communication ;
- à garantir la prise en compte de l'éthique dans tous les grands projets et les orientations stratégiques ;
- à garantir la conformité du Groupe aux exigences réglementaires et aux ambitions du Groupe en matière d'éthique.

En cas de doute sur la mise en œuvre ou sur le respect des principes rappelés dans cette charte, chaque collaborateur en réfère à sa hiérarchie ou au représentant de l'employeur le plus adapté à la situation, qui lui indiquera la conduite à tenir.

Le déontologue du Groupe est également Référent éthique. Il peut être consulté directement, en toute confidentialité, par tout collaborateur du Groupe afin d'obtenir toute clarification sur l'application de cette charte ou des conseils en matière d'éthique.